



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 19

**Marché relatif à l'exploitation de la plateforme informatique nationale,
support technique et maintenance des serveurs**

Avenant n° 3

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 mai 2022 ;

Sur le rapport du Directeur général par intérim et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration

Autorise le directeur général par intérim à signer l'avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET